

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Note synthétique

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quelque soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

#### RÉSULTATS DE 2018

Dépenses de fonctionnement	2 671 337,40
Recettes de fonctionnement	4 142 198,52
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 470 861,12</b>
Dépenses d'investissement	3 194 628,92
Recettes d'investissement	2 309 987,95
<b>Solde d'investissement</b>	<b>- 884 640,97</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>586 220,15</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 1/ Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2018	2 671 337,40	3 681 131,05
Report exercice 2017		461 067,47
Total réalisations	2 671 337,40	4 142 198,52
<i>Restes à réaliser à reporter en 2019</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Résultat cumulé	2 671 337,40	4 142 198,52
<b>Résultat exercice 2018</b>		<b>1 470 861,12</b>

La commune pratique le rattachement des charges et des produits et les titres et mandats sont émis sans retard.

## 2/ Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif (pour mémoire)	CA 2018
011 – Charges à caractère général	750 859,12	725 617,90
012 – Personnel	1 730 635,00	1 606 836,21
014 – Atténuations de produits - <i>Pénalités sur les logements sociaux</i>	19 451,00	19 450,48
65 – Autres charges de gestion courante	173 066,05	170 166,79
66 – Charges financières – <i>Remboursement des intérêts d'emprunt</i>	130 923,08	128 992,04
67 – Charges exceptionnelles	960,51	960,51
022 – Dépenses imprévues	10 711,77	
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 816 606,53	2 652 023,93
023- Virement à la section d'investissement	911 886,94	
042 – Opération d'ordre		19 313,47
<b>Total</b>	<b>3 728 493,47</b>	<b>2 671 337,40</b>

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie... Les efforts de gestion continus de la part des services depuis les derniers exercices ont permis de maîtriser les dépenses réelles à caractère général (- 7,99 % entre 2017 et 2018).

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en baisse de 7,15 % par rapport au budget prévisionnel. Cette baisse est consécutive notamment au départ de 2 agents titulaires qui n'ont pas été remplacés, à la gestion en interne du remplacement d'un agent en congé maternité.

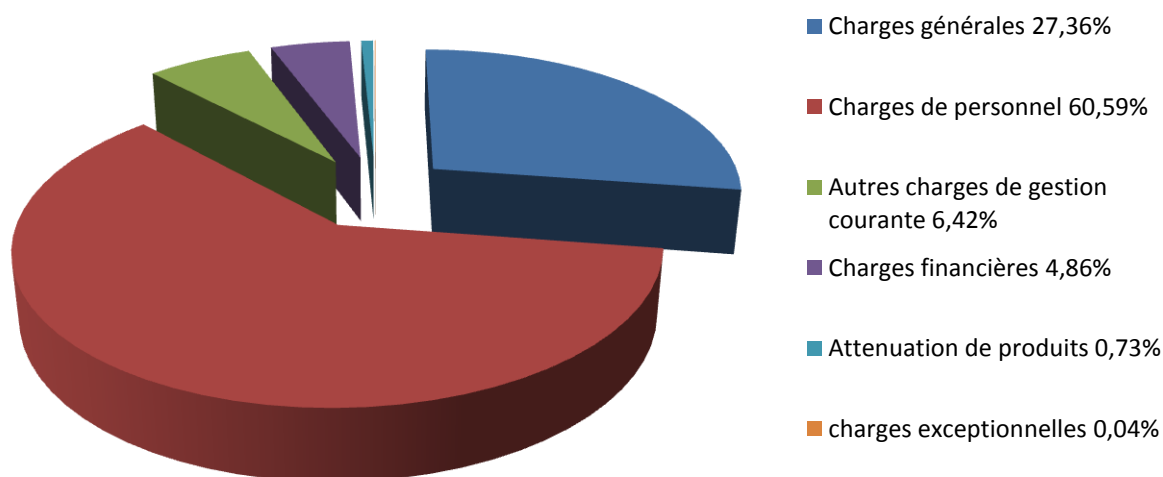
**Chapitre 014** : Il s'agit pour 12 829,48 € des prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU (pénalités sur les logements sociaux) et pour 6 621 € de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

**Chapitre 65** : Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS) ainsi qu'au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS.

**Chapitre 66** : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

**Chapitre 023** : La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 911 886,94 €

### 2.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



## **2.2/ Évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

- Entre 2014 et 2015** : + 8,26 % de dépenses réelles de fonctionnement
- Entre 2015 et 2016** : + 14,43 % de dépenses réelles de fonctionnement
- Entre 2016 et 2017** : + 8,89 % de dépenses réelles de fonctionnement
- Entre 2017 et 2018** : + 0,10 % de dépenses réelles de fonctionnement

### **3/ Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	<b>Budget primitif</b> (pour mémoire)	<b>CA 2018</b>
013 – Atténuation de charges	0,00	6 880,56
70 – Produits des services	363 650,00	375 951,75
73 – Impôts et taxes	2 048 859,00	2 385 923,39
74 – Dotations	568 897,00	570 662,80
75 – Autres produits	9 020,00	212 530,60
77 – Produits exceptionnels	277 000,00	115 988,48
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 267 426,00</b>	<b>3 667 937,58</b>
042 – Opérations d'ordre		13 193,47
002 – Résultat 2017 reporté	461 067,47	461 067,47
<b>Total</b>	<b>3 728 493,47</b>	<b>4 142 198,52</b>

**Chapitre 013** : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

**Chapitre 70** : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et l'étude : 312 334,50 € ainsi que pour la classe de neige : 14 959,20 €.

**Chapitre 73** : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille commune suit :

<b>73 Impôts et Taxes</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>CA 2018</b>
73111- Taxes foncières et d'habitation	1 790 000,00	2 072 539,00
7318 – Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	3 172,00
7321- Attribution de compensation	43 144,00	43 143,96
73223- FPIC	65 000,00	60 150,00
73224 – Fonds déptal des Droits de Mutation	0,00	147 011,16
7336- Droits de place	715,00	785,00
7368- Taxe locale sur la publicité extérieure	55 000,00	59 113,72
7381- Taxe additionnelle aux droits mutation	95 000,00	0,00
7388 – Autres taxes diverses	0,00	8,55
	<b>2 048 859,00</b>	<b>2 385 923,39</b>

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2015 :

- ✓ Taxe d'habitation : 15,66 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,81 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,29 %

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La répartition entre les communes membres de la CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux) est faite en fonction du potentiel financier par habitant et de la population. En 2018, la commune a bénéficié de ce fonds à hauteur de 60 150 €.

**Chapitre 74** : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

<b>74 Dotations, subventions</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>CA 2018</b>
7411- Dotation forfaitaire	213 500,00	232 206,00
74121- Dotation de solidarité rurale	90 000,00	46 011,00
74127- Dotation nationale de péréquation	83 609,00	83 609,00
744 – FCTVA	6 900,00	6 112,94
74712- Emplois d'avenir	21 488,00	16 391,09
74718- Autres	1 400,00	5 201,30
74751- GFP de rattachement	7 000,00	7 707,00
7478- Autres organismes	100 000,00	116 409,30
74832- Attribution du Fds Dept de la TP	10 000,00	10 825,17
74834- Etat – Compensation au titre des exo TFNB	10 000,00	11 169,00
74835- Etat – Compensation au titre des exo de la TH	5 000,00	9 731,00
7488- Autres attributions et participations	20 000,00	25 290,00
	<b>568 897,00</b>	<b>570 662,80</b>

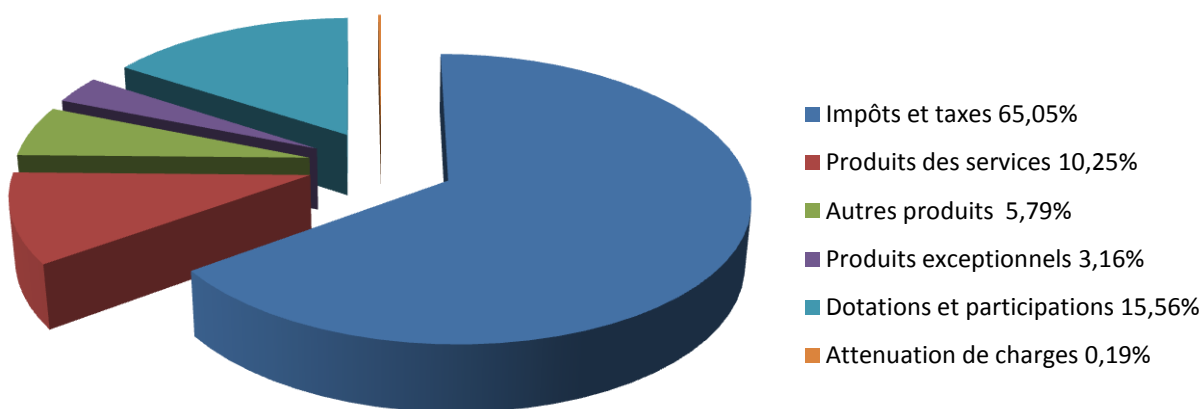
Une diminution globale de **-16,89%** est constatée sur ce chapitre entre l'exercice 2017-2018. Elle est consécutive notamment à la baisse des dotations de solidarité rurale (DSR) et de péréquation (DNP) : -30,63% ainsi qu'à la disparition des emplois d'avenir et par conséquent de la subvention versée par l'Etat : -73,50%.

**Chapitre 75** : Sont notamment inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location des salles municipales de la commune. A également été enregistré sur ce chapitre, le reversement d'un excédent de 200 000 € du budget assainissement.

**Chapitre 77** : Ce chapitre comprend notamment les remboursements des rémunérations et charges du personnel stagiaire et titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

### ***3.3/ Répartition des recettes de fonctionnement***

## **Recettes de fonctionnement**



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ Vue générale de la section d'investissement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisation de l'exercice 2018	1 471 355,80	1 970 271,62
Report exercice 2017	1 205 680,67	
<b>Total réalisations</b>	<b>2 677 036,47</b>	<b>1 970 271,62</b>
<i>Restes à réaliser à reporter en 2019</i>	<i>517 592,45</i>	<i>339 716,33</i>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 194 628,92</b>	<b>2 309 987,95</b>
<b>Résultat exercice</b>		<b>- 884 640,97</b>

### 2/ Dépenses d'investissement

	<b>Budget primitif</b> (pour mémoire)	<b>CA 2018</b>
16 - Remb. d'emprunts	751 465,48	751 465,48
20 – Immo. Incorporelles	102 541,20	55 789,64
21 – Immo. Corporelles	533 465,97	520 328,73
23 – Immo. En cours	588 545,52	124 578,48
27 – Autres immo financières	6 000,00	6 000,00
020 – Dépenses imprévues	1 623,82	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 983 641,99</b>	<b>1 458 162,33</b>
040 – Dépenses d'ordre patrimoniales		13 193,47
001 – Résultat 2017 reporté		1 205 680,67
Restes à réaliser		517 592,45
<b>Total</b>	<b>1 983 641,99</b>	<b>3 194 628,92</b>

**Chapitre 16** : Il concerne le remboursement du capital des emprunts.

**Chapitre 20** : Il concerne notamment les frais d'études, les frais de réalisation des documents d'urbanisme (PLU – RLP), les concessions et droits similaires. La différence entre le budget primitif et le réalisé correspond aux restes à réaliser.

**Chapitre 21** : Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

<b>Détail du chapitre 21</b>	<b>CA 2018</b>
Sol aire de jeux accueil de loisirs Jules Verne	2 593,92
Réfection étanchéité toiture groupe scolaire Marianne	50 746,55
Création et extension sites cinéraires + cheminement	51 977,84
Installations diverses (serrures – Chauffe eau)	1 713,46
Accessibilité Mairie + groupe scolaire Marianne	15 283,69
Eclairage public : rénovation et mise en conformité des installations	65 846,40
Eclairage public : création de points lumineux	4 768,68
Terminal de verbalisation électronique	2 214,50
Mobiliers urbain	13 641,29
Travaux de voirie (Rutel – Rue de la ferme du Pré...)	275 523,00
Tondeuse ventrale pour tracteur	1 920,00
Initiatives 77	11 763,00
Buts terrain de foot	3 900,00
Radiateurs salle Colucci	4 186,06
Mobilier + matériel de bureau	8 501,34
Matériel divers (aspirateurs, réfrigérateur...)	5 749,00
<b>Total</b>	<b>520 328,73</b>

**Chapitre 23** : Il concerne principalement la fin des travaux de l'école Marianne pour 74 239,67 € et la restauration du Chevet de l'Eglise Saint-Saturnin pour 50 338,81 €.

### 3/ Recettes d'investissement

	Budget primitif	CA 2018
10 – FCTVA, Taxe d'aménagement, Fonds divers	265 543,00	293 317,11
1068 - Réserves	922 671,76	922 671,76
13 – Subventions d'investissement	786 811,05	434 969,28
16 - Emprunts	300 000,00	300 000,00
024 – Cession d'immo	2 409,91	
<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>2 277 435,72</b>	<b>1 950 958,15</b>
21- Virement de la section d'investissement	911 886,94	
040 – Recettes d'ordre		19 313,47
001 – Résultat reporté 2017	0,00	0,00
Restes à réaliser		339 716,33
<b>Total</b>	<b>3 189 322,66</b>	<b>2 309 987,95</b>

**Chapitre 10** : Vient, sur ce chapitre, le remboursement de la TVA à hauteur de 280 368,44 € du fait des travaux d'extension de l'école Marianne ainsi que le versement de la taxe d'aménagement à hauteur de 12 948,67 €.

A l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

**Chapitre 13** : Il présente un écart qui se retrouve, pour partie, dans les restes à réaliser.

**Chapitre 16** : Il a été sollicité auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'une durée de 15 ans à un taux fixe de 1,42 % pour financer les travaux d'investissement 2018 dont les travaux de voirie.

A la clôture de l'exercice 2018, la capacité de désendettement de la commune qui se détermine en nombre d'années à partir de l'encours de la dette et de l'épargne brute, est de 3,7 ans. Cet indicateur permet de montrer la solvabilité de la commune qui ne dépasse pas le seuil critique qui se situe à 11/12 ans.

### 4/ Les restes à réaliser à reporter en 2019

	CA 2018
<b>Recettes</b>	
Eglise Saint-Saturnin	306 488,45
Sites cinéraires	9 409,88
Aménagement chemins de randonnée	10 000,00
Eclairage public	13 818,00
<b>Total des recettes</b>	<b>339 716,33</b>
<b>Dépenses</b>	
Frais documents urbanisme (PLU-RLP et évaluation environnementale)	32 194,20
Frais d'études voirie des Coteaux	12 480,00
Arbres fruitiers et haies	1 228,38
Marché de travaux de voirie 2018 (Rutel, rue de la ferme du Pré...)	5 868,00
Eclairage public – Création de 4 points lumineux	1 155,84
Mobilier école Marianne	698,99
Eglise Saint-Saturnin	457 662,91
Ecole Marianne	2 876,52
Restaurant scolaire	3 427,61
<b>Total des dépenses</b>	<b>517 592,45</b>
<b>Solde Recettes – Dépenses</b>	<b>- 177 876,12</b>